



CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Districts de Meurthe et Moselle – Meuse – Vosges

Procès-verbal de la réunion restreinte de la commission des Championnats Interdistricts du 6 août 2026 par moyens informatiques

Présidence : Bernard PAQUIN

Membres : MM. Taoufiq BELFAKIR, Laurent BENIER, Thierry GRANDJEAN, Jean-Pol HENRY, Mathieu LESAGE.

Excusé : M. Fabrice LENOIR.

Championnat interdistricts garçons

La commission prend connaissance des engagements des équipes à la date limite du 31 juillet 2026. Elle constate qu'à la suite des mouvements générationnels réglementaires, de nombreuses équipes n'ont pas été réengagées.

C'est ainsi qu'elle est amenée à étudier les demandes de dérogations qui ont été formulées par les clubs et de compléter les différentes catégories selon les possibilités. Après étude de chaque dossier, elle décide d'accorder ou non les dérogations sollicitées. Les clubs seront informés individuellement des décisions prises.

Championnat interdistricts féminins

La commission demande au comité directeur du district de la Meuse de valider, pour la nouvelle saison 2026/2027, la possibilité pour les licenciées U13F de participer au championnat U16 F à 8, dans la limite de trois (3) joueuses et pour les licenciées U15 F de participer au championnat U18 F à 8, également dans la limite de trois (3) joueuses.

Elle lui demande de ne pas reconduire ces deux dispositions à partir de la saison suivante.

Procédure d'Appel :

Les présentes décisions de la commission des championnats interdistricts sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Meusien dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé au District Meusien de Football – 13 bis Rue Robert LHUERRE – 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : secretariat@meuse.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements Généraux de la FFF.

Bernard PAQUIN
Président

Jean-Pol HENRY
Secrétaire